

## Retraite : la grande injustice des revalorisations de pensions



© koldunova\_anna/Adobe Stock / CAPITAL

koldunova\_anna/Adobe Stock

Alors même que leurs pertes de pouvoir d'achat se creusent, tous les retraités ne bénéficient pas des mêmes hausses pour leurs rentes.

Le gouvernement s'y est engagé: les revenus de nos retraités seront revalorisés, à hauteur de l'inflation, dès juillet, pour un premier versement le 9 août. Soit avec six mois d'avance sur le calendrier habituel, du fait de l'accélération de la hausse des prix (+5,2% sur un an en mai dernier). Mais que ces pensionnés ne se réjouissent pas trop vite! D'abord parce que la hausse ne concernera que les retraites de base (sauf au CNBF, la caisse des avocats) et pas celles versées par les régimes complémentaires, comme celui de l'Agirc-Arrco, qui doit se réunir en juin pour décider de la conduite à tenir.

Sauf aménagements, la revalorisation pourrait de plus avoir pour effet de faire franchir à certains retraités des seuils de revenus, les privant dès lors de taux de CSG préférentiels. Le montant net de leur nouvelle pension risquant alors... d'être inférieur au précédent! Enfin, cette hausse ne sera pas rétroactive, et sera loin de compenser le lent décrochage des pensions par rapport à l'évolution globale des prix, comme à celle de l'indice des prix à la consommation (IPC), sur laquelle elles devraient, en principe, se caler. **Comme le montre notre tableau exclusif, réalisé avec le cabinet Sapiendo, ce phénomène est à l'oeuvre sur cinq ans comme sur dix ans.**

Parmi les plus mal lotis, certaines professions libérales, dont les retraites de base et complémentaire ont respectivement perdu 5 et 6,7 points de pouvoir d'achat depuis 2012, une période durant laquelle l'inflation cumulée a atteint 10%! C'est à peine mieux du côté des salariés, notamment du privé: si la pension de base des plus modestes (différentes revalorisations ont été décidées, début 2020, en fonction du revenu) a perdu 2,7 points, leur pension complémentaire a, elle, décroché de 4,2 points.

La sanction est pire pour les plus aisés: un retraité du privé qui, voici dix ans, percevait 3.000 euros mensuels, dont 1.600 de complémentaire Agirc-Arrco, n'a que 3.185 euros à se mettre sous la dent aujourd'hui, soit un manque à gagner annuel de 1.380 euros (3,5 points de pouvoir d'achat en moins). Et n'allez pas croire que ces manipulations ne pénalisent que les retraités. **«Elles concernent également les actifs, puisque les points qu'ils accumulent avec leurs cotisations auront moins de valeur au moment de liquider leurs droits», rappelle Valérie Batigne, dirigeante de Sapiendo.**

Cela n'empêche pas quelques régimes de mieux traiter leurs pensionnés, comme la caisse des avocats, qui a réussi, peu ou



prou, à préserver leur pouvoir d'achat. Il faut dire qu'elle compte cinq cotisants pour un retraité, ce qui donne quelques marges de manoeuvre.

Mais comment expliquer de telles sous-valorisations, alors que, depuis la réforme Balladur de 1993, les retraites ne sont plus censées suivre l'évolution des salaires, mais bel et bien celle des prix (un principe étendu aux fonctionnaires depuis 2003)? C'est bien évidemment du côté des déficits financiers des régimes qu'il faut chercher. «Pour les caisses, c'est un moyen de faire face au vieillissement de la population, et au déséquilibre croissant entre cotisants et pensionnés», explique Valérie Batigne.

C'est ainsi qu'en 2020 la CNAV, par mesure d'économie, n'avait revalorisé les pensions de plus de 2.014 euros que de 0,3%. Tandis que l'Agirc-Arrco n'a cessé de recourir aux dérogations à son principe d'indexation, prévues dans un accord de 2019. En 2021, aucune hausse n'avait ainsi été décidée, car l'inflation de l'année précédente avait, exceptionnellement, dépassé l'évolution des salaires, orientés à la baisse suite au Covid. Tandis que, pour 2022, c'est la fonte des réserves financières (elles doivent représenter au moins six mois de prestations) qui a motivé une hausse de 0,5 point inférieure à l'inflation.

### Jusqu'à 7 points de pouvoir d'achat en moins en dix ans

Type de retraite	Caisse de versement	Nombre de bénéficiaires (1)	Nombre de cotisants	Revalorisation de la pension servie		Ecart cumulé par rapport à l'indice des prix hors tabac		Ecart cumulé par rapport à l'inflation		Commentaire
				depuis 5 ans	depuis 10 ans	depuis 5 ans	depuis 10 ans	depuis 5 ans	depuis 10 ans	
RETRAITE DE BASE DU PRIVÉ, SI INFÉRIEURE À 2000 € PAR MOIS (2)	Cnav	14,05 millions	21,4 millions	+3,7%	+7,3%	-1,8%	-2,3%	-2,5%	-2,7%	Certes, les pensions les plus modestes ont été relativement mieux revalorisées que les autres. Mais le coup de pouce annoncé pour cet été sera plus que bienvenu pour compenser les pertes de pouvoir d'achat.
RETRAITE DE BASE DU PRIVÉ, SI SUPÉRIEURE À 2014 € PAR MOIS (2)				+2,9%	+6,6%	-2,5%	-3%	-3,2%	-3,4%	
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES DU PRIVÉ	Agirc-Arrco	12 millions	19,2 millions	+2,6%	+5,8%	-2,9%	-3,8%	-3,5%	-4,2%	Grosses pertes de pouvoir d'achat dans ces régimes contraints d'être à l'équilibre.
RETRAITE DE BASE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, SI INFÉRIEURE À 2000 € PAR MOIS (2)	Service des retraites de l'Etat (SRE)	1,6 million	1,68 million	+3,7%	+7,3%	-1,8%	-2,3%	-2,5%	-2,7%	Les revalorisations des pensions de fonctionnaires sont les mêmes qu'au régime général du privé. Les retraités aisés ont donc aussi subi une perte de pouvoir d'achat supérieure de 0,7 point à celle des plus modestes.
RETRAITE DE BASE DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT, SI SUPÉRIEURE À 2014 € PAR MOIS (2)				+2,9%	+6,6%	-2,5%	-3,0%	-3,2%	-3,4%	
RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE	RAFP	268 000 (3)	4,5 millions	+6,5%	+8,8%	+1,0%	-0,8%	+0,3%	-1,2%	Les meilleures revalorisations de notre panel. Mais il s'agit ici d'un régime par capitalisation.
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES INDÉPENDANTS (4)	RCI	1,07 million	3,80 millions	+3,7%	+3,7% (4)	-1,8%	-4,2% (4)	-2,5%	-4,1% (4)	Malgré de nombreux cotisants, la perte de pouvoir d'achat est élevée, notamment sur neuf ans.
RETRAITE DE BASE DES PROFESSIONS LIBÉRALES	CNAVPL	357 112	967 411	+2,8%	+5%	-2,7%	-4,6%	-3,4%	-5,0%	La caisse des libéraux a préféré provisionner plutôt que de maintenir le pouvoir d'achat.
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DE CERTAINES PROFESSIONS LIBÉRALES	Cipav	116 000	501 000	0%	+3,3%	-5,5%	-6,4%	-6,1%	-6,7%	Le ratio plus que favorable entre le nombre de pensionnés et le nombre de cotisants a permis à cette petite caisse de maintenir le pouvoir d'achat de ses retraités, du moins au sein du régime de base.
RETRAITE DE BASE DES AVOCATS (5)	CNBF	14 088	72 235	+3,5%	+8,7% (5)	-1,6%	+1,5% (5)	-1,5%	+1,8% (5)	
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AVOCATS (5)	CNBF			+2,3%	+4,9% (5)	-2,9%	-2,3% (5)	-2,8%	-2,0% (5)	

(1) Pensionnés de droit direct. Chiffres 2020, sauf pour la Cnav et le SRE (chiffres 2021). (2) En 2020, la Cnav et le SRE ont créé, pour cette seule année, cinq catégories de pensions. Nous avons retenu la première (moins de 2000 euros par mois) et la quatrième (plus de 2014 euros par mois). (3) Pensions de réversion incluses. (4) Calculs sur les 9 dernières années, au lieu de 10. (5) Calculs sur les 8 dernières années, au lieu de 10. **Calculs effectués par notre partenaire Sapiendo.**

© Capital

Méthodologie : pour constituer les évolutions sur 5 ou 10 ans, nous avons comparé le montant de la pension au 1er janvier 2022 au montant de cette même pension au 1er janvier 2017 ou 2012. IPC : Indice des prix hors tabac (comparaison des valeurs d'indice publiées au «JO» au mois de janvier de chaque année) : + 5,5% sur 5 ans ; + 9,6% sur 10 ans. Inflation (valeurs annuelles fournies par l'Insee) : + 6,1% sur 5 ans ; + 10% sur 10 ans.

© Magazine Capital